

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL174

présenté par
M. Delautrette, rapporteur et M. Le Gac, rapporteur

ARTICLE 7

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi l'alinéa 4 :

1° Substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« définit ».

2° Substituer au mot :

« limites »

le mot :

« conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.